

CRIC n° 173 (2025-2026)

3<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission de coopération**

Jeudi 18 juin 2026

\*Application de l'article 162 du règlement

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1  |
| <b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. le Président.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |    |
| Désignation de deux vice-présidents.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. le Président.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |    |
| Approbation du procès-verbal de la réunion conjointe du 14 mars 2024 à Namur.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2  |
| <b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2  |
| Rapport d'évaluation de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, années 2023, 2024 et 2025 et programme de coopération pour l'année 2026.....                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2  |
| Échange de vues.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone – M. François Desquesnes, Ministre – M. Freddy Cremer, Député au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG) – M. Jean-Paul Bastin – M. Michael Balter, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant) – M. Freddy Mockel – M. Charles Servaty, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP).                                      |    |
| Synergies et transfert de compétences de la Région wallonne à la Communauté germanophone.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 8  |
| Échange de vues.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 9  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone – M. François Desquesnes, Ministre – M. Michael Balter, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant) – M. Freddy Mockel – Mme Stephanie Pauels, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (CSP) – Mme Christine Mauel – M. Charles Servaty, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP).                                   |    |
| Amplification des relations internationales avec les pays, régions et lands voisins.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 11 |
| Échange de vues.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 11 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. le Président – M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone – M. François Desquesnes, Ministre – M. Charles Servaty, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP).                                                                                                                                                                                                                           |    |
| Suppression des provinces, situation particulière de la Communauté germanophone.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 13 |
| Échange de vues.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 13 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone – M. François Desquesnes, Ministre – M. Patrick Spies – M. Freddy Cremer, Député au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG) – M. Freddy Mockel – M. Michael Balter, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant) – M. Jean-Paul Bastin – M. Charles Servaty, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP) – M. le Président. |    |
| <b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 19 |
| <b>ABRÉVIATIONS COURANTES</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 20 |



## COMMISSION DE COOPÉRATION

Présidence de Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Présidente du Parlement de la Communauté germanophone,  
et de M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 13 heures.*

**Mme la Présidente.** – *La séance est ouverte.*

*(Plusieurs intervenants s'expriment en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par l'interprète sont repris ci-dessous en italique.)*

### ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la Présidente.** – *Soyez les bienvenus, chers collègues. J'ai une petite remarque pratique. Vous avez les casques pour la traduction à vos places. Nous avons une limite de temps, hélas, cet après-midi, vu qu'une commission débute à 15 heures et que quelques personnes doivent partir.*

*Je vous présente mes collègues du Parlement de la Communauté germanophone : Freddy Cremer, Liesa Scholzen, Ewald Gangolf, Michael Balter et Stephanie Pauels. Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre maison et nous vous remercions d'avoir donné suite à notre invitation.*

*La parole est à M. le Président Borsus.*

**M. le Président.** – Je vous remercie de nous accueillir en votre Parlement pour la réunion de cette Commission de coopération qui était attendue. Nous devrions probablement nous réunir plus régulièrement.

**Mme la Présidente.** – C'est une bonne intention.

**M. le Président.** – Je sentais qu'il me manquait quelque chose, mais je n'avais pas identifié quoi. Je suis venu très régulièrement rencontrer le Gouvernement et des interlocuteurs en Communauté germanophone, mais je n'étais pas encore venu au Parlement, ce qui est un comble ! Grâce à vous, aujourd'hui, ce manque disparaît. Je me sens différent de ce matin.

Je ne suis pas venu seul puisque, comme vous l'avez mentionné concernant la délégation germanophone, m'accompagnent aujourd'hui : Jean-Paul Bastin, Marie Jacqmin, Christine Mauel, Patrick Spies, Valérie Bluge, Alice Bernard et Freddy Mockel. Je pense n'avoir oublié personne dans la délégation. Je vous prie

d'excuser Mmes Taquin, Dejardin et Özen qui ne pouvaient nous rejoindre en raison d'une autre réunion.

Je suis très heureux de participer à cette réunion qui procède de la maturité relationnelle de notre architecture institutionnelle belge, wallonne, francophone et germanophone.

Le fait que l'on puisse évaluer et faire le point concernant la coopération, que l'on puisse réfléchir à un certain nombre de thématiques pour le futur, que l'on puisse voir aussi où les dispositifs et les transferts de compétences qui ont été organisés au fil du temps fonctionnent ou méritent des réflexions pour le futur ; tout cela me semble de bonne gouvernance collective, et c'est en ce sens que je suis heureux de participer à cette réunion.

**Mme la Présidente.** – *Je vous remercie, cher collègue. En effet, cette Commission devrait se réunir à un rythme plus régulier. Bien évidemment, nous ne pouvons pas nous plaindre parce que, en 2023 et en 2024, des rencontres ont bien eu lieu. Rien n'empêche de se rencontrer plus souvent parce qu'une bonne coopération détermine le bon fonctionnement d'un État. C'est une remarque très pertinente.*

*Avant de passer à l'ordre du jour, chers collègues, je voudrais chaleureusement accueillir M. le Ministre Desquesnes. Nous attendons M. le Ministre-Président Paasch, qui doit arriver sous peu. M. Hilligsmann est également présent.*

*Nous pouvons donc déjà attaquer les différents points prévus à l'ordre du jour. Comme je vous l'ai dit au début, nous sommes un peu sous pression étant donné que nous n'avons pas beaucoup de temps et qu'il y a certains sujets dont il faut parler.*

### Désignation de deux vice-présidents

**Mme la Présidente.** – *Nous devons désigner deux vice-présidents. Je regarde autour de moi pour voir s'il y a des instructions à suivre. Cher collègue Borsus, comment pouvons-nous procéder pour déterminer ces deux vice-présidents ?*

**M. le Président.** – La désignation se fait sur la base de la répartition au sein des commissions du Parlement de Wallonie.

**Mme la Présidente.** – Faisons ainsi.

**M. le Président.** – En ce qui concerne les vice-présidences de commission, en fonction de nos règles internes, une vice-présidence revient au groupe Les Engagés – il s’agit de Jean-Paul Bastin, si je ne m’abuse – et une autre vice-présidence revient au PTB, à savoir Alice Bernard.

À l’unanimité des membres, M. J.-P. Bastin et Mme Bernard sont désignés en qualité de vice-présidents.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion conjointe du 14 mars 2024 à Namur**

**Mme la Présidente.** – Nous passons à l’approbation du procès-verbal de la réunion commune du 14 mars 2024 à Namur.

*Le procès-verbal se trouve dans vos documents. Quelqu’un demande-t-il la parole sur le procès-verbal ?*

*Personne ne demandant la parole, le procès-verbal est approuvé.*

### **PROJETS ET PROPOSITIONS**

#### **Rapport d’évaluation de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, années 2023, 2024 et 2025 et programme de coopération pour l’année 2026**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle l’examen du rapport d’évaluation de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, années 2023, 2024 et 2025 et programme de coopération pour l’année 2026.

#### **Échange de vues**

**Mme la Présidente.** – Le rapport, produit par les deux Gouvernements, propose un état des lieux pour la période 2023-2024. Nous aborderons également l’accord de coopération pour l’année 2026, les informations concernant la mise en application de l’accord pour l’année 2025 et le programme de travail pour 2026.

*Dans vos documents, vous trouverez le rapport écrit concernant la mise en œuvre de cet accord de coopération pour les années 2023-2024. Je propose d’accorder la parole aux deux représentants du Gouvernement. Je les prie d’être brefs dans leurs propos et de se concentrer sur le programme de travail actuel ainsi que sur les perspectives d’avenir.*

*La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch,** Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Je tenterai d’être bref, ce qui sera une tâche difficile étant donné l’intensité de notre coopération dans presque tous les domaines et compétences, sur la base de l’accord de coopération de 1998, que nous réalisons via des programmes de travail.*

*Un thème central est la promotion de l’économie. La Région wallonne travaille étroitement avec la WFG via l’AWEx et Wallonie Entreprendre. Les entreprises belges sont ainsi soutenues dans le cadre de leurs exportations : des projets d’expansion ou de croissance sont accompagnés, tout comme les programmes visant à promouvoir l’entrepreneuriat, le développement régional et la promotion régionale dans le cadre de programmes européens, tels que LEADER ou Interreg.*

*Nous participons aussi à différents projets dans le domaine du climat, de la gestion des eaux et d’autres thèmes. La WFG en assume souvent la coordination et soutient les acteurs locaux dans la réalisation de projets de développement dans les communes.*

*Depuis toujours, le domaine du tourisme fait l’objet d’une coopération étroite ; la Région wallonne soutient notamment la Tourismusagentur Ostbelgien de façon rapprochée.*

*Dans le cadre de nos compétences, l’aménagement du territoire et le développement de sites économiques jouent également un rôle important.*

*Un autre domaine important est la numérisation et la modernisation des administrations. Dans le cadre du projet de gouvernement électronique, la Région wallonne soutient l’infrastructure numérique au sein de la Communauté germanophone, l’administration électronique, des plateformes d’apprentissage numérique, des systèmes de gestion des archives électroniques ou encore des portails du personnel. Cette coopération participe à la numérisation de l’administration, à propos de laquelle nous nous sommes déjà souvent entretenus.*

*Dans les domaines de la mobilité, du tourisme et de l’environnement, la Région wallonne participe au financement du transport interne d’écoliers et soutient des mesures ou des initiatives d’apprentissage.*

*La coopération entre la Communauté germanophone et la Région wallonne dépasse les initiatives de financement individuelles ou isolées, car elle couvre beaucoup de domaines.*

*Concernant le programme de travail 2026, c’est-à-dire de l’année en cours, quelques développements actuels sont pris en compte dont je parlerai brièvement.*

*Par exemple, dans le cadre du tourisme en Communauté germanophone, les bureaux de tourisme seront restructurés, l'objectif étant, d'ici à 2028, de n'avoir plus que quatre maisons du tourisme en Communauté germanophone, mais mieux équipées et avec une coopération plus étroite entre elles. Elles doivent promouvoir la marque Made in Ostbelgien.*

*Le deuxième sujet de ce nouveau programme de travail concerne les statistiques. Lors d'une réunion commune de nos Gouvernements, le 3 juillet 2025, nous avons décidé que la Région wallonne devait appuyer notre demande de reconnaissance en tant que région NUTS2.*

*D'autres modifications découlent de la réforme de la formation en alternance dans la partie francophone de la Belgique.*

*Au vu de l'augmentation des compétences, cet accord de 1998 devrait probablement être renouvelé pendant cette législature. En effet, l'emploi ne figure pas encore dans cet accord. Or, c'est un domaine de coopération très important.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Ministre-Président, j'ai été attentif à vos propos. Je voudrais d'emblée excuser le M. le Ministre-Président Dolimont que je remplace aujourd'hui. Je parlerai au nom du Gouvernement de la Wallonie.

Je suis bien sûr ravi d'être présent à Eupen. Je sais que les échanges y sont toujours très enthousiastes et constructifs entre nos deux entités. Cela témoigne à la fois de l'intérêt des Gouvernements et des parlementaires pour cette Commission ainsi que de notre engagement mutuel pour le développement de nos Régions et notre volonté de travailler ensemble dans des objectifs communs.

La collaboration que nous menons n'est pas récente puisqu'elle remonte à l'accord de 1998. Elle n'a cessé de s'accroître au fil des ans et dans de plus en plus de domaines. Cet accord de coopération a toujours permis l'agilité, indispensable dans la maison Belgique et toujours un peu compliquée dans l'application de ses règles. M. le Ministre-Président Paasch et moi-même nous croisons régulièrement dans des conférences interministérielles où nous pouvons apprécier les subtilités institutionnelles belges. Cependant, nous devons passer au-delà et répondre aux attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Conformément à l'article 139 de notre Constitution, la Wallonie a utilisé la faculté qui lui était accordée pour transférer une série de compétences à la Communauté germanophone afin de renforcer le partenariat entre nos entités.

Des sept domaines d'action initialement couverts, le champ des compétences a été étendu à d'autres domaines essentiels pour le développement socioéconomique ainsi que la prospérité de nos territoires et de nos habitants :

- la simplification administrative, qui est au cœur des priorités de la Wallonie ;
- la stimulation économique et la transmission des entreprises ;
- l'emploi ;
- la formation, pour accompagner celles et ceux qui sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi ;
- la montée en compétences pour nos concitoyens, notamment grâce à des collaborations étroites entre nos opérateurs respectifs ;
- le domaine de la santé et de l'action sociale, qui est important ;
- l'enjeu des travaux publics, qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur.

Cette dynamique partenariale met en exergue la reconnaissance par la Wallonie du rôle majeur joué par la Communauté germanophone pour son territoire et pour ses habitants, mais aussi en tant que région frontalière et lien privilégié avec les länders et les autres régions germanophones d'Europe.

Les constats qui viennent d'être formulés en sont la démonstration concrète. Ils concrétisent la volonté farouche des entités à travailler mutuellement au bénéfice de l'ensemble des citoyens de Wallonie.

Ainsi, l'objectif de cette réunion conjointe, dans ce Parlement, c'est de valider formellement le rapport d'évaluation de la coopération pour les années 2023 à 2025 – il s'agit d'un petit retard à rattraper –, mais aussi et surtout le programme de coopération 2026.

Les défis ne manquent pas, la mise en place de coordinations régulières favorisant une approche stratégique cohérente, notamment en matière de tourisme, comme indiqué par M. le Ministre-Président.

Citons également la question des parcs d'activité économique ou des zones à vocation économique qui se trouvent à la limite entre la Région wallonne de langue française et la Communauté germanophone.

Des enjeux existent à ces niveaux :

- les actions de sensibilisation en matière d'environnement ;
- les activités de prévention contre le surendettement ;
- le développement du potentiel de nos entités en matière d'échange de données ;

- la poursuite des chantiers d'investissement et de réhabilitation des routes au sein du territoire ;
- le développement de l'alternance.

Par ailleurs, la Wallonie et son Gouvernement sont convaincus, comme vous, de la nécessité de travailler le plus étroitement possible sur une approche cohérente et coordonnée de l'organisation des soins de santé. On connaît les enjeux que la réforme fédérale dans ce domaine suscite dans l'est de la Belgique.

À l'heure où des réflexions sont en cours sur le paysage hospitalier de demain, nous devons donc valoriser les dynamiques de coopération et de concertation entre les différents pôles hospitaliers de l'ensemble de notre Région, en dépassant quelques logiques héritées du passé. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins à nos concitoyens.

Plus que jamais, l'échange et le dialogue respectueux ne pourront que faire progresser le bien-être de nos Communauté et Région respectives.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Cremer.

**M. Freddy Cremer**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG). – *J'aimerais revenir sur un aspect qui a été cité dans le programme de travail « Coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone » – j'y reviens parce que la question a été posée par les deux orateurs précédents –, à savoir la coopération dans le domaine du tourisme.*

*Toutefois, je me permets tout d'abord une remarque liminaire qui se rapporte au rapport et au compte rendu de la réunion de Namur. On attire l'attention – je peux le lire dans l'accord – sur la nécessité d'organiser au moins deux rencontres par an, une à Eupen et une à Namur.*

*J'ai une proposition concernant ce point. Il est très bien de constater qu'il existe une volonté d'échange entre les parties. Cependant, très souvent, dans le cadre des discussions que nous menons, je me demande s'il ne serait pas intéressant de réunir les commissions spécifiques pour différents sujets. Ce serait intéressant pour les collègues du Parlement de la Communauté germanophone ainsi que pour ceux du Parlement wallon. Parmi les sujets qui pourraient être traités, citons notamment la formation en alternance ainsi que la pénurie de main-d'œuvre et de main-d'œuvre qualifiée. Ce sont des sujets qui intéressent les deux parties, et j'estime qu'un échange de la sorte ne pourrait avoir que des avantages.*

*Je clôture ma remarque préliminaire et je reviens au tourisme. Je vais citer une phrase du rapport de l'année 2025 sur la perspective 2026 dans le chapitre se concentrant sur le tourisme. Le rapport indique que, pour la TAO, 2025 était une année transitoire avec un changement dans le personnel. Je ne dois pas rentrer dans les détails. Un peu plus loin, on lit cette phrase*

*que j'ai lue en français tout à l'heure : « Les relations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, surtout au niveau du tourisme, devraient être ravivées ou renouvelées ». Comment faut-il interpréter cette phrase ? Y a-t-il eu des embûches dans la coopération ?*

*Ensuite, la phrase suivante – que je ne lirai pas en français cette fois – indique que, notamment au niveau des réflexions stratégiques par rapport aux stratégies pour le tourisme, il faut créer une coopération étroite entre VisitWallonia, d'une part, et l'Agence du tourisme des cantons de l'Est, d'autre part. Je voudrais savoir ce qu'il en est concrètement parce que M. le Ministre et M. le Ministre-Président ont relevé ce sujet. Quels pas ont été franchis jusqu'à présent ? Des éléments sont mentionnés un peu plus loin dans le programme, mais cela concerne des actions individuelles. Quelles sont les réflexions stratégiques à mener dans le domaine de la coopération au niveau du tourisme dans les mois et années à venir ?*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.

**M. Oliver Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Je ne crois pas qu'il y ait eu de l'eau dans le gaz dans les relations entre nos deux entités dans le domaine du tourisme, bien au contraire. Au niveau de la TAO, on travaille bien ensemble et l'on coopère très bien. Non seulement, la Région wallonne soutient financièrement la TAO, mais elle collabore avec celle-ci pour des mesures de marketing, l'exploitation des données ou encore le développement de stratégies communes, notamment en ce qui concerne la publicité pour les destinations de la Région, la coopération avec VisitWallonia ou des projets dans la Grande Région.*

*Au niveau de la Communauté germanophone, les réformes sont en train de se mettre en œuvre ; celles-ci ont d'ailleurs été discutées dans notre Commission 2. J'interprète la phrase dont il a été donné lecture comme signifiant que les stratégies menées par les deux entités peuvent être bien concertées, que l'on tient compte des nouvelles évolutions et que l'on peut les mettre en œuvre au niveau de l'ATCE.*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Dans une autre vie, j'ai été le chef de cabinet du ministre du Tourisme en Région wallonne. À ma connaissance, à l'époque, l'OTCE – désormais l'Agence du tourisme des cantons de l'Est – était et est toujours membre de l'ASBL VisitWallonia. C'est aussi là que, structurellement, la coordination a lieu quant à la promotion de l'ensemble des territoires, à la fois la Wallonie de langue française et la Communauté



germanophone, dans l'ensemble de la diversité et des atouts touristiques qu'ils présentent. Je pense que les choses n'ont pas changé et que c'est toujours le cas.

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Bastin.*

**M. Jean-Paul Bastin** (Les Engagés). – Je précise que l'Agence du tourisme des cantons de l'Est est à cheval sur nos Région et Communauté puisque son siège est situé sur la commune de Malmedy, qui joue le rôle de trait d'union – de *strichpunkt* – entre l'Eupener Land et l'Eifeler Land. Je pense que les Fagnes sont également sur nos deux entités et représentent un enjeu touristique majeur.

Jusqu'à présent, nous avons pu – parfois avec des sensibilités différentes, mais c'est cela aussi la démocratie – faire en sorte d'avoir un outil touristique qui fonctionne globalement bien. Désormais, nous devons aussi parfois gérer le surtourisme, notamment lors d'épisodes neigeux.

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Balter.*

**M. Michael Balter**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant). – *Je vous remercie d'avoir fait le chemin jusqu'à Eupen. J'aimerais aborder un sujet qui préoccupe beaucoup de citoyens et de communes, mais dont la compétence appartient complètement à la Région wallonne, à savoir les eaux usées.*

*Il y a quelques années – je crois que c'était une intercommunale –, la SPGE a changé le mode de calcul pour les factures annuelles, notamment dans les villages et communes où il y a une épuration individuelle, c'est-à-dire des propriétaires qui ont fait construire des stations d'épuration individuelles. Ces personnes étaient exonérées d'une facture très élevée. Cela a changé il y a trois ans et, désormais, ces mêmes personnes doivent payer.*

*Beaucoup de citoyens se demandent ce qui est fait avec ces moyens. En effet, dans certaines communes de l'Eifel, notamment Saint-Vith et Bullange, qui est ma commune, beaucoup d'eau non épurée arrive dans les ruisseaux et rivières. C'est un problème général. L'eau est un bien très précieux. Dans beaucoup de communes, on parle de l'eau potable et de toute cette problématique qui était présente il y a quelques années. Les eaux usées représentent donc un sujet important, mais qui n'est pas traité correctement.*

*Beaucoup de citoyens et de communes disent que c'est la SPGE qui est responsable, mais, en fin de compte, c'est la Région wallonne qui est compétente, et très peu de choses sont faites. On peut également souligner qu'une nouvelle directive européenne entrera en vigueur dans quelques années.*

*Ma question est très concrète : comment les recettes supplémentaires payées par les citoyens de la*

*Communauté germanophone, dont ils étaient auparavant exonérés, sont-elles utilisées ? Que fait-on de cet argent ? Le réinvestit-on ? Personnellement, je ne vois pas d'investissement dans la région. Je me suis renseigné auprès de ma commune, et rien n'est fait.*

*Par ailleurs, la Région wallonne est-elle bien préparée à cette nouvelle directive européenne pour les stations d'épuration et l'épuration des eaux ? En Communauté germanophone, nous n'avons pas cette compétence. C'est de la responsabilité de la Région wallonne. Comment traitez-vous ce sujet particulièrement important ?*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – J'ai un peu l'impression d'être à *Questions pour un champion* puisque je suis interrogé sur des compétences qui sont en dehors de l'accord de coopération actuel entre la Communauté germanophone et la Région wallonne, mais je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponse en la matière.

L'épuration des eaux usées répond à des obligations issues de directives européennes qui distinguent les zones d'épuration collective des zones d'épuration autonome. En effet, en 2018, il y a eu une modification de la réglementation qui prévoyait que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des citoyens résidant sur le territoire de la Région wallonne devraient assumer le coût-vérité à l'assainissement – le CVA –, qui aide à financer l'ensemble des infrastructures et des moyens destinés à l'épuration des eaux usées.

Dans ce cadre, si vous êtes en zone d'épuration collective, vous ne devez évidemment pas installer de station d'épuration individuelle. La collectivité finance les collecteurs ainsi que les stations d'épuration collectives ou STEP. Par contre, si vous êtes en zone d'épuration individuelle, vous avez droit à une prime octroyée par la Région wallonne pour installer et financer votre station d'épuration individuelle.

Comment les choses s'organisent-elles ? C'est la SPGE qui organise l'ensemble de ces éléments, mais qui intervient par le biais des OAA, c'est-à-dire les organismes d'assainissement agréés. En général, sur le territoire, ce sont les intercommunales. Je suis de la région hennuyère. Je ne connais donc pas l'intercommunale qui couvre ce territoire et qui assume ces éléments. Votre question sur les investissements sur votre territoire pour l'épuration des eaux usées est davantage à adresser à l'intercommunale qui a le rôle d'OAA sur votre territoire afin d'avoir des réponses concrètes.

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Mockel.*

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – *Cela concerne un autre point : l'AIDE. Je n'ai pas de remarque par rapport à cela. Je voulais tout simplement parler en général.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Servaty.*

**M. Charles Servaty**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – *Madame la Présidente, chers collègues, je suis très heureux de pouvoir participer aujourd'hui. Je vous remercie pour les deux rapports des Gouvernements concernant la mise en œuvre de l'accord de coopération.*

*M. le Ministre Desquesnes a formulé un souhait. J'aimerais parler des compétences qui font l'objet de l'accord de coopération, à savoir les travaux publics.*

*Malheureusement, je ne peux pas m'empêcher de parler de la grande absente dans ce rapport : la N62 qui relie Saint-Vith et la frontière luxembourgeoise. Pourquoi est-ce la grande absente dans ce document ? Non seulement parce que l'on ne peut pas la nommer dans la mise en application de ce programme qui se termine en 2025, mais que l'on ne la mentionne pas non plus dans le paragraphe qui parle du programme d'action et donc des intentions d'avenir.*

*Or, le fait de ne pas mentionner dans le programme cette route qui passe par Oudler, Dürler et Grüfflingen, et qui relie Saint-Vith au Luxembourg et à Weiswampach est un non-sens. En effet, depuis une dizaine d'années, en Région wallonne et en Communauté germanophone, nous savons que c'est un projet urgent. Il y a eu des pétitions, des enquêtes citoyennes, bon nombre d'analyses et d'études de projets, mais les budgets de la Région wallonne et le programme ne mentionnent pas du tout le contournement.*

*Cela fait quelques années que l'on n'en parle plus. Je déplore le fait que l'on ne mentionne plus cette route ou le contournement. Je lance un appel pour que l'on fasse bouger ce projet et pour que, dans le prochain rapport d'activité, on ait l'occasion de parler des réalisations. Les citoyens, non seulement ceux qui habitent le long de la route, mais aussi ceux qui habitent tout au long des déviations, souffrent de la non-activité.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Monsieur le Député, concernant la N62, nous avons très souvent défini des positionnements communs, au-delà des partis, au sein de ce Gouvernement, mais nous savons que cette grande solution dont il était question, avec un investissement entre 50 millions d'euros et 100 millions d'euros, n'aura pas lieu. Nous avons donc tout intérêt, en dehors du tracé 10, à trouver une autre solution, plus*

*pratique et d'une moindre ampleur, pour assurer la sécurité routière dans tous les villages avoisinants.*

*Pour atteindre cet objectif, nous avons décidé, avec M. le Ministre Desquesnes, de créer un groupe de travail mixte, dans lequel la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commune de Burg-Reuland seront présentes. Ce groupe de travail s'est déjà réuni. Il y a déjà un projet dans le chef de Burg-Reuland concernant une solution de moindre ampleur. Le groupe de travail va se pencher sur ce projet la semaine prochaine. Dans le dialogue avec les communes concernées, on va essayer de représenter les intérêts de tout le monde.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – *Monsieur le Député, c'est un dossier pour lequel j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs acteurs locaux et qui était à l'ordre du jour de notre Gouvernement conjoint de juillet dernier. Je ne peux que confirmer les propos de M. le Ministre-président Paasch sur le sujet, sachant que, aujourd'hui, la Direction des routes de Verviers travaille à des propositions concrètes en la matière et sachant que la Wallonie va établir, dans les prochains mois, le nouveau plan d'investissement 2027-2033 sur l'ensemble des voiries régionales.*

*Il y aura aussi, au niveau de la Wallonie, des choix budgétaires importants que nous devons porter. Ce sont des choix d'investissement dans nos infrastructures. J'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, au Parlement, de m'exprimer sur le sujet pour dire ô combien les enjeux majeurs sont d'abord l'entretien et la mise à niveau de bonne qualité de l'ensemble du réseau routier régional, tenant compte des impératifs de sécurité routière, de respect des normes environnementales et, bien sûr, de qualité de vie. Les nouveaux projets devront être strictement limités et répondre au cadre budgétaire, aux impératifs de sécurisation, de bien-être des habitants et aux enjeux de mobilité. C'est dans ce contexte que le groupe de travail se réunit pour faire avancer une solution pragmatique.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Servaty.*

**M. Charles Servaty**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – *Messieurs les Ministres, je vous remercie pour vos deux réponses. Nous en prenons acte avec grand intérêt et avec un certain souci. Nous vous souhaitons beaucoup de succès et un bon avancement dans le cadre de ce groupe de travail.*

*Je réitère ma demande. Lorsque nous nous reverrons dans le cadre de ces commissions communes, j'espère que nous aurons l'occasion, dans l'un des documents de mise en œuvre du programme, de trouver*

des traces concrètes de premières mesures du contournement de la route N62 ou de la route de délestage. Tout au long de cette route et de toutes les routes de déviation, il y a des citoyens qui ne souhaitent que cela. S'il n'y a pas de tels progrès concrets d'ici 2029, ce serait déplorable.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Je vais me concentrer sur quatre points de l'accord de coopération.

Je commence par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Dans les résultats présentés par l'IWEPS, les neuf communes de la Communauté germanophone sont représentées, mais pas toujours. Je voulais faire remarquer qu'il est important que les données de la Communauté germanophone soient également gérées. Nous savons que la Communauté germanophone communique ses données à l'IWEPS. Concernant le logement et d'autres sujets, il est intéressant pour les communes de la Communauté germanophone d'être représentées dans les statistiques. Cela peut également être dans l'intérêt de la Wallonie, car s'il y a des analyses sur l'aménagement du territoire ou sur le logement dans la région de Verviers et que ces statistiques s'arrêtent aux frontières – à Welkenraedt, à Lontzen ou à Baelen –, cela n'a pas beaucoup de sens. Il est donc dans l'intérêt de tout le monde de montrer les réalités de tous. Pour ce faire, il faut des instruments permettant des mesures. Depuis l'année dernière, vous faites partie du comité des utilisateurs de l'IWEPS. J'espère que, par ce canal, le flux d'informations sera davantage amélioré.

Mon deuxième point porte sur les zonings industriels et des situations qui s'y présentent. La Communauté germanophone est responsable de l'aménagement du territoire. Pour ces zonings industriels, il ne faut pas qu'il y ait des points faibles en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie ou les capacités de raccordement. Ces problèmes existent partout en Wallonie et y compris dans nos territoires. Pour des questions de compétences, il ne faudrait pas perdre de vue la situation telle qu'elle se présente chez nous. Je ne parle pas seulement du niveau politique. La Wallonie et la Communauté germanophone pourraient être plus innovatrices en ce qui concerne l'aménagement de ces zonings industriels avec un aménagement du territoire plus efficace. Là aussi, une coopération serait intéressante parce que deux paires d'yeux valent mieux qu'une.

Le troisième aspect, qui fait moins partie de l'accord, concerne les titres-services. Certains domaines d'action et financements dans le chef de la Wallonie ou de la Communauté germanophone sont souvent déclarés être des compétences partagées par l'une et l'autre. En quelque sorte, nous sommes assis entre deux chaises. Monsieur le Ministre Desquesnes,

vous pourriez éventuellement faire passer le message suivant : le ministre de l'Emploi voulait adapter le décret régissant les titres-services et, dans les possibilités de financement, il ne faut pas oublier les services qui sont très souvent rendus par des entreprises sociales.

Le dernier point que je souhaite aborder, c'est le programme en matière de santé. À ce sujet, je relève que la coopération du paysage hospitalier n'y figure pas. Or, c'est un sujet d'actualité qui n'en était pas un au moment où ce rapport a été rédigé. Je voudrais tout de même en parler parce que, à ce sujet, nous sommes tous logés à la même enseigne. Dans nos hôpitaux – Saint-Vith, de même qu'Eupen, Verviers, Heusy et Malmedy –, dans nos contrées régionales, il faut assurer un bon approvisionnement en matière de santé à tous les citoyens. C'est au monde politique d'organiser cela. Je lance un appel, comme je l'ai fait à l'adresse au ministre de la Santé au Parlement wallon : il faut absolument viser une coopération approfondie au sein de la conférence interministérielle Santé par rapport à ces réformes futures. Si cette conférence interministérielle Santé détermine tous les paramètres, cette coopération sera d'autant plus importante et le prochain rapport de coopération devrait donc comprendre le plus grand nombre d'éléments concernant ce sujet.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.

**M. Oliver Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – Je me réjouis que, dans le domaine des statistiques, la coopération ait pu être approfondie. Je crois que, pour les mois et les années à venir, ce sera un sujet important. Nous sommes d'avis que notre adhésion à l'IWEPS nous donne la possibilité de mieux cibler encore nos demandes par rapport à cette autorité.

Je vois que, dans les zonings industriels, partout en Wallonie et même partout en Europe, un problème existe en matière d'approvisionnement en énergie. Aujourd'hui, des entreprises de notre Région ne peuvent pas envisager d'extension parce que l'énergie n'est pas à disposition. Ces difficultés sont dues au transport de l'énergie, aux connexions et aux raccordements. Ce sont des sujets importants.

Avec Mathieu Bihet, j'ai rencontré un groupe d'entrepreneurs pour en parler. Bien sûr, nous avons pris des contacts avec les collègues de la Région wallonne et nous avons contacté par écrit les ministres. Surtout, nous sommes dans un échange permanent avec Elia et ORES afin de trouver une solution pour nos entreprises. On pense même à des possibilités transfrontalières d'approvisionnement d'énergie. Notre collègue, Adrien Dolimont, a reçu de ma part une proposition de sonder la possibilité de coopérer à cet égard avec des partenaires allemands. Ces derniers

*seraient prêts à envisager une solution qui concerne non seulement notre petite Région, mais qui irait bien au-delà.*

*Concernant l'extension de zonings industriels ou de concepts novateurs les concernant, il y a lieu de collaborer avec nos amis wallons, et ce, tout simplement parce qu'il y a des zonings qui se trouvent de part et d'autre de la frontière. Il serait absurde, d'ailleurs, de ne pas chercher cette coopération.*

*Par rapport aux titres-services, je tiens à dire que cela ne fait pas partie des compétences de la Communauté germanophone. Ils n'ont pas été transférés à l'époque. Le président du Parlement, M. Borsus, et moi-même avons pu mener les négociations relatives au transfert des compétences en matière d'aménagement du territoire. L'énergie et le logement ont pu être transférés, et je l'en remercie. Toutefois, nous avons exclu explicitement les titres-services pour des raisons fiscales.*

*Dans le domaine de la santé, nous travaillons également ensemble. Il y a des discussions très intenses au niveau interministériel par rapport au domaine de la santé et à l'avenir des hôpitaux. Une date cible importante sera le 24 juin de cette année. La CIM va se réunir sur la base d'un document de travail concerté, je l'espère, et adapté au quotidien. Je suis cela de très près. De plus, la coopération entre les membres du cabinet de M. Coppieters et ceux de notre cabinet fonctionne de façon très étroite, que ce soit avec le chef de cabinet de mon homologue wallon ou avec son conseiller délégué en la matière.*

*Au niveau ministériel, je dirais que ce qui était intéressant, sans vouloir aller dans les détails, c'était la rencontre entre M. Coppieters et Mme Klinkenberg. J'ai lu le rapport et je vois que, dans cette coopération, des perspectives se dessinent. Une proposition de concept pour les soins de santé à l'est de la province est sur la table. Ce projet a été concerté avec les hôpitaux concernés ainsi qu'avec Elipse et Move, les deux réseaux concernés. Sur cette base, nous essayons de trouver une voie, et j'ai l'impression que c'est la même chose du côté wallon.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes,** Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – *Monsieur le Ministre-Président, votre intervention est très complète, mais j'ajouterai quelques éléments.*

*Tout d'abord, en ce qui concerne les zonings, j'aimerais rappeler que cette compétence a été entièrement transférée à la Communauté germanophone, nonobstant un accord concernant le financement d'une série d'éléments, qui a d'ailleurs été honoré en décembre dernier par le Gouvernement wallon, sur ma*

*proposition, par le biais d'une subvention de 2 millions d'euros, qui est aujourd'hui en cours d'exécution.*

*Sur le volet de l'énergie et de la stratégie énergétique d'approvisionnement des parcs d'activité économique, il est vrai que, en Wallonie, nous travaillons à redéployer la façon dont le territoire est mis en œuvre pour accueillir des entreprises dans un objectif de réindustrialisation. Nous le faisons en tenant compte à la fois des enjeux de mise en œuvre des friches et de la nécessité de redéfinir l'intervention des pouvoirs publics dans les parcs d'activité économique, en laissant davantage de place au secteur privé, mais également en déployant une stratégie efficace en matière d'énergie. Par rapport au territoire de la Communauté germanophone, des contacts doivent être pris, sans doute avec l'aide de la SPI, qui est un acteur sur le territoire, pour s'assurer que les besoins de déploiement et d'accès à l'énergie soient bien inclus sur l'ensemble des communes germanophones.*

*En ce qui concerne la question de M. Mockel relative aux titres-services et aux entreprises sociales, comme M. le Ministre-Président l'a dit, c'est en effet un enjeu qui s'applique sur l'ensemble du territoire wallon. Dans le cadre des discussions et des accords qui sont sortis en matière de réforme au niveau du Gouvernement wallon, l'objectif est bien de préserver un soutien aux entreprises sociales pour leurs missions, tout en s'assurant d'éviter des situations de double subventionnement. C'est le travail mené à la fois par M. le Ministre Jeholet et par M. le Ministre Coppieters.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Balter.*

**M. Michael Balter,** Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant). – *Concernant les titres-services, les entreprises privées ont en effet plus de difficultés que les entreprises sociales, mais elles sont financées par le système des titres-services pour s'en sortir parce que l'encadrement est différent.*

*Dans un nouveau décret, vous décidez de faire davantage de financements pour l'économie sociale. On dira alors : « Oui, mais c'est la compétence de la Communauté germanophone ». Ces entreprises sociales ne peuvent donc pas faire appel à ces avantages. Dès lors, on a là un déficit encore plus grand que maintenant, pour être tout à fait clair.*

### **Synergies et transfert de compétences de la Région wallonne à la Communauté germanophone**

**Mme la Présidente.** – *L'ordre du jour appelle l'examen des synergies et transfert de compétences de la Région wallonne à la Communauté germanophone.*

*Dans votre dossier, vous trouverez un état de la situation et des négociations en la matière.*

## *Échange de vues*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch,** Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Le 10 octobre 2024, Adrien Dolimont, Ministre-Président du Parlement de Wallonie, et moi-même avons décidé de créer un groupe de travail mixte qui traitera du transfert des compétences de la Province et des procédures en matière de permis d'environnement.*

*En 2025, dans une réunion commune des Gouvernements, nous avons ancré le principe du transfert des compétences. Les groupes de travail ont reçu les mandats adéquats. Les travaux en la matière dans ces groupes de travail ont lieu.*

*Par rapport aux compétences de la Province, le 26 mars de cette année, une nouvelle rencontre a eu lieu entre M. le Ministre Desquesnes et moi-même pour aborder l'état de la situation. Ensuite, le 2 avril, un autre groupe de travail s'est réuni à Eupen.*

*La situation actuelle est telle que la Province a été chargée de transmettre une liste des actifs et passifs sur le territoire de la Communauté germanophone. Le ministère fédéral de l'Intérieur a demandé de faire une prise de position sur les compétences. Le sujet provincial, en soi, est encore un point autonome à l'ordre du jour. Donc, je n'approfondis pas.*

*Par rapport aux permis d'environnement, le groupe de travail s'est réuni la dernière fois le 6 février. Nous espérons que, après la réforme en matière de dématérialisation portée par la Région wallonne, nous aurons un transfert de compétences.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes,** Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – *Je précise qu'un cadre de travail a été fixé avec la Communauté germanophone. D'ailleurs, c'est un élément qui a fait l'objet de notre discussion le 3 juillet dernier, à Namur, lors de la rencontre de nos deux Gouvernements.*

*Parallèlement, au niveau de la Région wallonne, l'accord gouvernemental prévoit bien une réforme en profondeur des provinces : d'une part, un recentrage total des missions exercées par les provinces vers le niveau régional ou communautaire et, d'autre part, sur base volontaire, vers les communes ou regroupements de communes qui le souhaiteraient. De façon très schématique, c'est le résumé de la note d'orientation que j'ai fait valider par le Gouvernement wallon en droite ligne de l'accord de gouvernement.*

*La réforme que nous portons en Wallonie est assez ambitieuse. C'est quasiment une réforme institutionnelle wallo-wallonne dans laquelle la Communauté germanophone pourrait entièrement trouver sa place. Je rappelle que, pour mener cette réforme ambitieuse, il faudrait une majorité des deux tiers au Parlement de Wallonie. Dès lors, je profite de l'occasion d'une large assemblée représentant toutes les formations politiques, à la fois germanophones et wallonnes, pour lancer un appel à la mobilisation des moyens et des forces politiques de majorité et d'opposition pour faire avancer ce dossier puisque je comprends que, côté germanophone, c'est un enjeu important. Je ne peux qu'encourager les parlementaires germanophones, wallons et wallons germanophones à soutenir la démarche entreprise par le Gouvernement.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Balter.*

**M. Michael Balter,** Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant). – *J'ai une question concernant l'état des lieux des permis d'environnement. M. le Ministre-Président a dit que l'on allait attendre la dématérialisation et, à la suite de cela, que la Région wallonne continuerait les travaux. Je n'étais pas nécessairement un adepte de ce transfert de compétences, car il s'agit en partie de dossiers complexes, mais libre à vous de me convaincre. Si nous avons tous les éléments entre nos mains et que tout est plus efficace, pourquoi pas ? Je suis très praticopratic.*

*Concernant les contraintes dans le cadre de ces permis d'environnement, nous avons souvent des problèmes avec des entreprises industrielles qui ont un permis d'environnement qui comporte des contraintes et des obligations claires. Très souvent, il est difficile de respecter les normes, mais également de les faire contrôler.*

*Certains citoyens m'ont relayé le fait qu'il y avait une place à pourvoir pour un germanophone, il y a quelques années, à la police de l'environnement, compétente en la matière. Je ne sais pas s'il y a actuellement un point de contact germanophone au sein de cette police de l'environnement. Souvent, les citoyens avaient l'impression que les agents responsables du contrôle du respect des normes et des contraintes étaient trop peu équipés, qu'il n'y avait pas assez d'agents et pas assez de contrôleurs. Êtes-vous au courant de ce problème ? Savez-vous que cette police manque d'effectifs et qu'il n'y a pas d'employé germanophone ? Entre-temps, ce poste pour un germanophone a-t-il été attribué ?*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je vais faire appel à un ami et solliciter mon collègue, Yves Coppetiers, Ministre de l'Environnement, afin qu'une réponse écrite soit apportée à votre question parce que je ne vais pas improviser une réponse que je ne connais pas.

**Mme la Présidente.** – *Le sujet sera donc entre de très bonnes mains. Nous prenons acte de la question.*

*La parole est à M. Mockel*

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – *Je ne parlerai pas de la Province puisqu'on le fera dans le point suivant.*

*On parle de transfert de compétences, mais il y a lieu d'améliorer les interfaces. Au niveau de l'aménagement du territoire, du côté wallon, on pense à la numérisation. Si tel est le cas, le flux doit être efficace et sans obstacle concernant les permis globaux ou dans d'autres sujets. Je suis sûr que l'on tentera de trouver une solution pratique.*

*Le transfert de compétences n'est pas nécessairement la solution idéale. Il faut tout simplement améliorer les procédures administratives. Transférer les compétences, on en avait discuté il y a deux ans, et personne ne le voulait.*

*Une compétence éventuellement transférée, c'est la fusion des communes. C'est hypothétique, mais c'est un point qui m'importe et c'est la raison pour laquelle je tenais à le souligner. Cela doit se faire à l'initiative des communes qui le souhaitent et non pas l'inverse.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à Mme Pauels.*

**Mme Stephanie Pauels**, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (CSP). – *La question concerne le point 2, mais je pense que je peux le faire maintenant que l'on parle de synergies.*

*M. Mockel vient de parler d'interface. Lors des derniers contrôles gouvernementaux, on en a parlé. Je profite de la présence des deux ministres : quel est l'état des lieux de l'acte électronique ?*

*On parle de la numérisation des demandes de permis de construction. M. le Ministre-Président avait répondu qu'une coopération étroite avec la Wallonie était prévue, mais que celle-ci, dans le cadre de ses procédures d'aménagement du territoire via Mon Espace, voulait créer des interfaces. Quel est l'état actuel des choses ?*

*En lien avec cela, mais en marge de la discussion concernant les synergies, comment peut-on introduire l'intelligence artificielle au niveau des administrations en respectant toutes les dispositions de la loi régissant l'IA ? Comment les administrations peuvent-elles créer des synergies entre la Communauté germanophone et la*

*Wallonie pour accélérer ou simplifier l'administration et les tâches de routine ?*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Concernant le permis de construction numérique, j'ai dit que, selon moi, la Région wallonne avançait bien dans ce dossier. La Communauté germanophone a tout intérêt à s'intégrer et à rejoindre ce processus en raison des interfaces créées. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, avec la Wallonie, de faire cause commune. Dans les détails, il faut voir les procédés à suivre et les frais impliqués. J'en ai parlé lors du dernier contrôle gouvernemental. C'est la meilleure voie à suivre, selon moi.*

*S'agissant des aspects procéduraux concernant les permis d'environnement, Monsieur Mockel, il s'agit, mine de rien, d'un transfert de compétences en application de l'article 139 qui se limite à la procédure et uniquement à celle-ci. Il ne concerne pas la législation entière. On se concentre sur la procédure pour l'améliorer. Dans les permis uniques, il y a des procédures très compliquées : on s'envoie des signataires les uns les autres afin d'être en mesure de traiter différentes plaintes. Je suis de l'avis qu'il serait plus simple de le faire dans le cadre d'une procédure unique et qu'une autorité prenne la décision ultime.*

*S'agissant de la fusion des communes, il y a un peu de retard. La compétence nous a été transférée et les deux Parlements ont marqué leur accord. Si vous vous posiez la question, je peux vous rassurer : la Communauté germanophone ne va pas imposer de fusion de communes, car cela ne correspond pas du tout à nos intentions. Si des fusions devaient avoir lieu, celles-ci se baseraient exclusivement sur le souhait des communes concernées.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – *Concernant les permis d'urbanisme, vous savez que cette compétence a été totalement transférée à la Communauté germanophone. Aujourd'hui, les règles de fond et les procédures ne sont plus les mêmes en Région wallonne de langue française qu'en Communauté germanophone. Les outils informatiques développés, en ce qui concerne le cœur du métier, ne sont donc pas duplicables, sauf si la Communauté germanophone s'aligne totalement sur la législation wallonne. C'est un élément de fait.*

*Par contre, la collaboration sur Mon Espace Wallonie comme porte d'entrée est tout à fait ouverte, et nous sommes prêts à partager notre expérience puisque, depuis un peu moins d'un mois, 20 communes*

wallonnes sont dématérialisées pour les permis délivrés par les fonctionnaires délégués. Dans deux ans, l'ensemble des permis de l'ensemble des communes wallonnes seront dématérialisés. Dans ce cadre, l'utilisation de l'intelligence artificielle va monter en puissance dans les années à venir, mais l'objectif est d'abord de réussir pleinement la dématérialisation des permis.

Au-delà du fait de quitter le papier, il s'agit aussi de bénéficier d'autres avantages concernant la façon dont on pilote la politique du territoire, de mesurer les résultats, de déterminer dans quelles communes ou régions les dossiers rencontrent des difficultés et d'identifier les « gains de productivité » possibles dans le processus administratif. La dématérialisation est donc bien plus que le simple fait de quitter le format papier. La dernière étape sera celle de l'intelligence artificielle.

Concernant l'environnement, je note que, aujourd'hui, les permis uniques arrivant en recours au niveau ministériel sont relativement rares. Annuellement, il s'agit d'un nombre extrêmement limité. J'ai envie de dire que, en termes d'efficacité politique, il faut d'abord pêcher le gros poisson avant de réduire les mailles du filet. À titre personnel, j'estime donc que ce n'est pas la première des priorités dans les axes de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone. Néanmoins, nous sommes à l'écoute de ce que notre partenaire souhaite réaliser.

Enfin, la fusion des communes étant une compétence totalement transférée, je ne répondrai pas à ce sujet.

**Mme la Présidente.** – *La parole est à Mme Mauel.*

**Mme Christine Mauel (MR).** – *Il est important que les deux législations progressent de façon synchrone de part et d'autre, car beaucoup de nos entreprises dans le domaine de la construction sont actives dans les deux entités. Pour l'instant, de la construction à la certification, les choses ne se font pas main dans la main, ce qui est problématique.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Servaty.*

**M. Charles Servaty,** Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – *Je vais aller droit au but : une compétence qui n'a pas été citée jusqu'à présent est le développement rural. En ce qui concerne notamment les synergies d'interface, qui sont plus que souhaitables, je ne peux que regretter, au nom de mon groupe parlementaire, que cette compétence n'ait pas encore été transférée à la Communauté germanophone, alors que ce point figure très haut sur la liste des priorités. Je rappelle qu'une résolution et une shortlist ont été discutées et votées par rapport aux compétences restantes, et que le développement rural était dans le top 10 des priorités.*

*Par ailleurs, il y a des interfaces et des synergies en ce qui concerne l'aménagement du territoire et le bien-être social. Il y a des choses à faire pour que la Communauté germanophone puisse mieux fonctionner en la matière.*

*Un troisième avantage que je tiens à souligner concerne les demandes futures par rapport au programme de cohésion européen, où la compétence du développement rural nous rendrait de précieux services.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch,** Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Sur ce point, il y a une position commune intergroupe. Au niveau de la Communauté germanophone, nous pensons qu'un transfert de cette compétence vers notre niveau de pouvoir serait cohérent par rapport aux autres compétences transférées. Cependant, le 10 octobre 2024 puis le 3 juin 2025, nous avons rencontré les collègues de la Wallonie et nous nous sommes mis d'accord sur les priorités à suivre. Ce qui est important à cet égard, c'est la Province en premier lieu.*

**Mme la Présidente.** – *Je vous remercie pour ce complément. Je crois que c'était au nom des deux Gouvernements, comme cela a été décidé, et que la liste des priorités a été figée.*

## **Amplification des relations internationales avec les pays, régions et lands voisins**

**Mme la Présidente.** – *L'ordre du jour appelle l'examen de l'amplification des relations internationales avec les pays, régions et lands voisins.*

### **Échange de vues**

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Président Borsus.*

**M. le Président.** – J'aimerais dire quelques mots pour faire part de la volonté du Parlement wallon.

Tout d'abord, nous constatons que nous travaillons ensemble de façon intensive avec plusieurs d'entre vous au sein de différentes institutions. Je pense singulièrement à la Grande Région que nous présidons ensemble. En ce qui nous concerne, nous exerçons aussi, jusqu'à la fin de l'année, la présidence du Conseil parlementaire interrégional avec nos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous sommes aussi actifs dans le cadre du Benelux, où Mme Creutz-Vilvoye joue un rôle important, et nous nous voyons régulièrement dans ces instances. Nous répondons aussi

aux invitations du Conseil rhénan et du Conseil nordique ainsi que d'autres interlocuteurs suprarégionaux, voire supranationaux, dans certains cas, qui rassemblent et représentent des territoires qui nous semblent pertinents et cohérents.

Dès lors, le message et la réflexion que je voudrais partager avec vous, c'est que, au niveau wallon, nous souhaitons amplifier cette démarche et faire des territoires voisins une priorité. Je pense notamment à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui est un territoire particulièrement important comptant 18 millions d'habitants, ainsi qu'aux Hauts-de-France. Je sors de la Grande Région, mais je prends les territoires limitrophes.

Je pense que, à l'instar des Exécutifs, qui ont un certain nombre de contacts avec leurs homologues dans les länder et les régions concernées, les relations parlementaires dans notre champ de compétences peuvent être un levier intéressant au service de nos concitoyens, des entreprises et d'un certain nombre d'objectifs politiques de diverses natures.

Lorsque, dans la Grande Région, nous portons des textes qui concernent les contrôles aux frontières ou les guichets d'entreprises et d'autres dimensions de coopération, c'est un plaidoyer et c'est une démarche utile et d'intérêt général. Notre objectif est d'amplifier ces démarches dans le cadre desquelles nous sommes présents aujourd'hui, mais aussi d'élargir, sous forme bilatérale, les contacts avec les régions que je viens d'évoquer.

Je termine en disant – nous l'avons vécu avec Oliver Paasch par le passé – que la Communauté germanophone est une porte d'entrée parfaitement crédible, particulièrement reconnue, vers un certain nombre de territoires d'expression germanophone. À l'inverse, notre Région est une porte d'entrée vers les territoires voisins francophones puisqu'elle a une forme de proximité naturelle intéressante. Je me permets de poser cela sur la table de nos réflexions et, je l'espère, de nos objectifs communs pour le futur.

**Mme la Présidente.** – *Je vous remercie d'avoir souligné, une fois de plus, l'importance de ces initiatives parlementaires avec les régions frontalières.*

*La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Je peux témoigner que Willy Borsus, en tant que président du Parlement wallon, a soigné les relations extérieures de la Wallonie. J'ai pris acte, avec une grande gratitude, qu'il a un intérêt très sérieux de coopérer plus étroitement avec l'Europe germanophone. Nous sommes allés à Berlin et nous avons pris certaines initiatives communes. Willy Borsus a également soutenu explicitement la représentation à Berlin, qui, sous l'égide de la Communauté germanophone, travaille en*

*faveur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, et qui coordonne les choses. Ainsi, il est certainement plus qu'utile de transférer cette dynamique vers les Parlements.*

*Au niveau des Gouvernements, les choses sont déjà très bien rodées. J'ai visité le Bundesrat à Berlin, avec le collègue Dolimont, il y a quelques semaines, et nous avons rencontré six ministres-présidents allemands, notamment le ministre-président de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, pour traiter des sujets concrets et pour faire du lobbying sur un positionnement commun par rapport à l'Union européenne en matière de cohésion. Faire du lobbying, c'est très important en Allemagne, notamment pour le télescope Einstein.*

*Demain, nous avons le Conseil interparlementaire à Eupen et, avec la Wallonie, nous exerçons la présidence de la Grande Région avec un grand sérieux. Il est envisagé, entre la Communauté germanophone et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de faire une rencontre au niveau gouvernemental. Des préparations sont en cours. Nous avons eu cette réunion avec la Région de la Sarre en tant que Communauté germanophone. On aimerait répéter l'expérience avec la Rhénanie-Palatinat et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Mon idée était d'inviter la Région wallonne, du moins à la réunion avec la Région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, pour être trilatéral avec ces partenaires parce qu'il y a beaucoup d'interfaces.*

*Du point de vue du Gouvernement, je ne peux qu'approuver de renforcer ces initiatives au niveau parlementaire.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – *Je voudrais souligner que tant la diplomatie parlementaire que la diplomatie intergouvernementale peuvent gagner en efficacité. En l'occurrence, le travail que nous effectuons en Région wallonne et en Communauté germanophone ne peut, sous la forme de synergies, qu'augmenter l'efficacité de nos actions dans une Europe beaucoup plus grande que nos petits territoires.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Servaty.*

**M. Charles Servaty**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – *Au nom du groupe SP, j'aimerais soutenir les deux Gouvernements et les encourager, notamment en ce qui concerne les länder voisins allemands, à continuer sur cette voie et à persévérer. M. le Président Borsus a mentionné, à juste titre, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, un land qui a 18 millions d'habitants et donc plus que les Pays-Bas.*

*J'aimerais encore encourager les deux Gouvernements à traiter d'un sujet sur lequel j'ai posé*



*une question parlementaire ici, notamment par rapport à la responsabilité personnelle pour les relations avec l'Autriche et les différents länder autrichiens. Les populations, de part et d'autre, se réjouiraient d'un gain de responsabilité pour étendre les relations vers l'Autriche et ses länder, tout comme cela se fait depuis quelques années déjà par rapport à l'Allemagne et ses länder.*

**Mme la Présidente.** – *Comme les collègues le savent déjà, notre Parlement est un accompagnateur permanent, aussi bien dans le cadre de la Conférence des présidents des pays ou des länder germanophones que des länder de l'Allemagne et de l'Autriche.*

*Le fait que notre Parlement puisse participer à ces rencontres est une grande chance. Cet échange est important – et le collègue Borsus le sait plus que pertinemment –, notamment au niveau de la CALRE. Nous sommes occupés, au niveau belge, à mettre en œuvre cette réforme pour que cela puisse bien fonctionner.*

*Je vous remercie pour cet échange très vif.*

### **Suppression des provinces, situation particulière de la Communauté germanophone**

**Mme la Présidente.** – *L'ordre du jour appelle l'examen de la suppression des provinces, situation particulière de la Communauté germanophone.*

*Le sujet que nous abordons est, de notre point de vue, particulièrement important. Il serait intéressant d'avoir un échange des points de vue. Dans le dossier que vous avez reçu, nous avons glissé une prise de position commune des neuf communes de la région de langue allemande par rapport à la suppression. Je me réfère également aux travaux du groupe de travail commun.*

### **Échange de vues**

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch,** Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *J'ai pu faire état de la situation des travaux. Ce qui est important pour moi, c'est de dire clairement, dans cette enceinte, que nous, en tant que Communauté germanophone, avons besoin d'une solution taillée sur mesure. Ce qui ne nous conviendrait pas du tout, c'est que la note d'orientation de la part de M. Desquesnes soit transférée dans son entièreté vers nous. Nous – le Gouvernement et les communes – avons dit clairement que nous ne voulons pas d'instances supracommunales entre le Gouvernement et les communes.*

*La particularité, c'est que la Province de Liège, en dehors de celle du Brabant, est la seule dont le territoire se trouve sur deux entités linguistiques. Dans la pratique, nous avons beaucoup de problèmes à cause de la situation actuelle. La Province de Liège est obligée de faire beaucoup de travaux dans les deux langues. Elle a des compétences provinciales dans des domaines pour lesquels la Communauté germanophone est compétente. Je pense au tourisme, aux infrastructures routières, au sport, et cetera.*

*Décider que la Communauté germanophone, tout comme Bruxelles, devienne une entité sans province ou hors province – serait un signe d'efficacité de notre administration publique. Pour en arriver là, la Région wallonne, en application de l'article 139, devrait nous transférer les compétences provinciales. Nous ne voulons rien faire de ces compétences ; la seule chose à faire, c'est d'abolir cette institution pour qu'il n'y ait pas de niveau intermédiaire inutile entre les neuf communes germanophones et cette entité de très petite taille qu'est la Communauté germanophone.*

*Ce qui est certainement utile ailleurs en Wallonie, à savoir de disposer d'une structure supracommunale en tant que trait d'union, n'a pas de sens chez nous. Notre but est justement d'abolir ces couches intermédiaires et non de les remplacer par une autre. Je le dis en toute clarté parce que je sais qu'il y a certainement d'autres avis en la matière.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes,** Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – *Monsieur le Ministre-Président, j'aurais envie de vous dire que nous avons, au niveau du Gouvernement wallon, la même volonté que la vôtre, mais pour l'ensemble de la Wallonie. La réforme des provinces est triple.*

*Son premier volet porte sur la reprise des financements communaux des zones de secours par les provinces à 100 % à l'horizon de la fin de la mandature communale, c'est-à-dire pour 2030. Cette réforme a été votée par le Parlement de Wallonie et est en cours d'exécution. La reprise intégrale du financement des zones de secours par les provinces – en vue de soulager les finances communales – a été décidée et votée par le Parlement de Wallonie en décembre dernier.*

*La deuxième réforme traduit la volonté que les missions et les matières, qui sont aujourd'hui celles des différentes provinces, retrouvent le plus de cohérence possible avec l'action des autres niveaux de pouvoir politique. Cela veut dire que nous souhaitons réduire le nombre d'interlocuteurs publics qui gèrent une même matière. Aujourd'hui, en Belgique, le paysage institutionnel se présente comme suit : les communes, quelquefois des associations de communes, les*

provinces, les Régions et les Communautés. Ensuite viennent l'État fédéral et, in fine, l'Europe. Par rapport à la Belgique de 1830 et ses évolutions, on voit bien que, aujourd'hui, le fait provincial ne correspond plus à une réalité et se trouve dans une situation où l'on vient davantage disperser les moyens publics, alors que nous sommes tous confrontés à une période budgétaire difficile.

Le choix n'est pas de faire des économies. Il est de faire en sorte que moins d'acteurs publics interviennent sur une seule et même matière ou compétence, de façon à ce que l'euro public soit dépensé plus efficacement. C'est donc une recherche d'efficacité. Plus on multiplie les acteurs autour d'un même et seul enjeu, plus on rend complexe des solutions efficaces, plus on doit prendre du temps pour discuter – et de palabrer, quelquefois –, in fine, sans garantie qu'il y ait toujours une cohérence dans l'action publique.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a validé une note d'orientation et a sollicité l'ensemble des collectivités locales sur le sujet, à la fois les communes et les conseils provinciaux. J'ai bien reçu l'avis conjoint des neuf communes germanophones. L'analyse, même si elle n'est pas encore définitive et complète, de l'ensemble des avis des 261 communes de Wallonie – presque toutes ont répondu – et des cinq provinces – toutes ont répondu – converge sur quelques éléments :

- la recherche d'efficacité ;
- le maintien de services affectés à des territoires donnés ; pour dire clairement, ce qui finance les services aujourd'hui et l'organisation des services sur un territoire. Par exemple, sur le territoire de la Province de Luxembourg, les moyens restent affectés à des services au niveau de la Province de Luxembourg ;
- la nécessité que les services continuent à être exercés, même si ce n'est plus par une institution qui s'appelle « province ».

L'option du Gouvernement, c'est de donner un cap clair de recentrage des missions vers des entités autres que provinciales qui existent déjà : la Région, les deux Communautés, et, si le territoire l'exprime de cette façon, au départ d'institutions pluricommunales ou supracommunales existantes, cette fois-ci sur base volontaire. Cette deuxième réforme pourrait aller très loin, y compris sur l'entiereté des matières exercées par les provinces sur l'ensemble du territoire wallon.

Le troisième volet constitue l'instance politique. Si la deuxième étape aboutit à ce que plus aucune compétence ne soit exercée par le niveau provincial, la question du réceptacle final tombera d'elle-même. On sait bien que, sur ce troisième volet, il faut une majorité des deux tiers au Parlement de Wallonie. J'ai évoqué le sujet tantôt puisque je sens qu'il y a une volonté assez forte exprimée d'aller en ce sens au travers de l'avis des neuf communes de la Communauté germanophone. Je

ne peux qu'en appeler aux représentants de l'opposition au sein du Parlement de Wallonie de soutenir une réforme qui aille jusqu'au bout et qui, si elle va jusqu'au bout de la démarche, ne pourra que rejoindre les propos de M. le Ministre-Président que j'ai entendus il y a quelques instants.

Pour planter le décor, c'est une réforme en trois morceaux : les zones de secours, le recentrage des compétences sur un nombre limité d'acteurs publics et la question de ce qu'il reste ; mais, s'il n'y a plus rien dans le panier, la question sera réglée aisément.

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Spies.*

**M. Patrick Spies (PS).** – *La discussion concernant la réforme des provinces devait être basée sur notre perspective en Communauté germanophone. Ce n'est pas la question de savoir si les choses doivent changer, mais de quand concrètement la situation sera réglée. En effet, notre situation se distingue de celle du reste de la Région wallonne. M. le Ministre-Président vient clairement de l'expliquer. La lettre des neuf communes adressée à Namur est, à mon avis, un signal clair. Nous voulons absolument entamer cette voie.*

*C'est donc plutôt la question de savoir dans quelle mesure la réforme de la Communauté germanophone est considérée. Je n'ai pas l'impression que vous voyiez cette démarche autonome dans notre chef. Vous parlez de la réforme globale, mais que se passe-t-il chez nous, en Communauté germanophone ? Bien évidemment, il ne faut pas précipiter la réforme. Il faut bien la préparer et il faut établir le financement, les compétences, une sécurité légale et le transfert des moyens.*

*La question à laquelle je souhaiterais entendre une réponse aujourd'hui est la suivante : quels sont les progrès et quel est le calendrier poursuivi pour la Communauté germanophone ? Une organisation sans province n'est pas une inconnue. Bruxelles-Capitale montre depuis des années qu'un tel modèle peut fonctionner. La question n'est pas de savoir si c'est possible, mais comment et quand cela peut survenir pour la Communauté germanophone.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Cremer.*

**M. Freddy Cremer,** Député au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG). – *Je serai bref parce que le positionnement de la Communauté germanophone est clair. M. le Ministre-Président et M. Spies l'ont expliqué.*

*Monsieur le Ministre Desquesnes, je vous remercie d'avoir souligné l'importance de la réforme pour la Région wallonne. Bien évidemment, en Communauté germanophone, nous suivons dans le détail tout ce qu'il se passe au niveau de la Région wallonne parce qu'il s'agit d'un sujet important.*

*M. Spies vient d'expliquer que nous nous trouvons dans une situation bien particulière, et je ne dois pas vous la répéter parce qu'elle a déjà fait l'objet de maintes résolutions dans le passé, notamment la résolution du 6 mai 2019 concernant les efforts des communes germanophones par rapport à d'autres réformes au niveau fédéral dans le cadre de l'application de l'article 139, mais aussi nos revendications concernant le fait d'être libres de toute province.*

*Je rejoins l'opinion de mes deux collègues : la réforme qui se dessine au niveau wallon est importante, mais il faut tenir à l'œil et voir séparément la situation des neuf communes germanophones.*

*Nous avons une prise de position de la Conférence des bourgmestres. Ceux-ci ont exprimé clairement que, pour notre territoire de langue allemande, il ne faut pas créer un organe supracommunal.*

*Pour terminer, je profite de l'occasion de la réunion d'aujourd'hui pour demander l'état actuel des travaux au niveau des deux groupes de travail, à savoir le comité de pilotage et le groupe de travail mixte.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Mockel.*

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – *Vous voyez la nécessité d'aller dans la direction d'une région sans province. Mes autres collègues l'ont déjà expliqué. Ce qui est important – et je tiens à le souligner –, c'est que le transfert vers la Communauté germanophone se fasse de façon détachée de la réforme générale des provinces au niveau de la Région wallonne.*

*Les explications de M. le Ministre Desquesnes n'étaient pas tout à fait claires. Je souhaiterais avoir un peu plus d'explications, car il faut encore clarifier certaines choses sur la manière d'y arriver. Sur le plan technique, on peut certainement scinder les choses rien que pour une question de procédure. On ne sait pas si les deux choses vont rencontrer du succès, mais on peut les scinder.*

*Parmi les aspects à clarifier, il y a les tâches que font les provinces au niveau fédéral. À ce sujet, il faut expliquer les interfaces et comment cela peut fonctionner. Je pense à la protection contre les catastrophes. Il faut penser à la meilleure solution pour la population et pas celle qui arrange le mieux la politique.*

*On a cité la prise de position des communes et ce que la Province a fait jusqu'à présent en matière de formation permanente et de sécurité ; c'est important. Les zones de secours sont à coupler parce qu'il y a des évolutions au niveau de la Région wallonne et les choses se présentent autrement. Monsieur le Ministre, vous avez la possibilité d'abolir au moins une couche de la lasagne belge.*

*Moyennant les possibilités financières, Monsieur le Ministre Desquesnes, si vous pouviez faire un effort pour cette réforme séparée des deux aspects, vous auriez votre statue dans notre région. Ne serait-ce pas une belle offre ?*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Balter.*

**M. Michael Balter**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant). – *Je me réjouis des paroles très claires de M. le Ministre, car on parle enfin concrètement de ce sujet. Je ne le dis pas simplement en tant que député, mais en tant que citoyen de la Belgique. Je me réjouis que l'on soit prêt à abolir ce facteur de coûts superflus.*

*Comme l'a dit M. Mockel, il faut clarifier certains aspects, mais, indépendamment du fait qu'il y ait ici une situation spécifique, on trouvera des réponses.*

*Ce qui est important – c'est comme cela que je l'ai compris de la part de notre ministre –, c'est que le citoyen puisse en profiter. Actuellement, les provinces encaissent beaucoup d'impôts et de taxes. On veut diminuer les impôts, même si l'État a besoin de plus d'argent. La réforme doit amener un avantage au citoyen. Le citoyen doit avoir l'impression de profiter de cette réforme.*

*Si vous le faites, vous trouverez non seulement mon accord, mais aussi celui d'un grand nombre de Wallons et de germanophones.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Bastin.*

**M. Jean-Paul Bastin** (Les Engagés). – *Je suis heureux d'entendre les propos des collègues Spies et Mockel. Il ne manque plus que vous convainquiez cinq de vos collègues dans vos groupes respectifs pour que l'ensemble de la réforme puisse passer et que ce ne soit pas simplement pour la Communauté germanophone, mais pour l'ensemble des 261 communes wallonnes que l'on supprime l'institution provinciale.*

*Sur les zones de secours, quel serait le modèle après 2030 dès lors que l'on assiste à un transfert progressif du financement vers les zones de secours ? Si le plan est qu'il n'y ait plus de provinces, mais que celles-ci étaient censées les financer, qui financera les 13 zones de secours en Wallonie et la zone de secours 6 en Communauté germanophone en 2030 ? Que fait-on avec la part du précompte immobilier qui est prélevée par la province ? Cela retourne-t-il aux neuf communes germanophones ? Elles devraient alors financer la part de la zone de secours. À l'inverse, cela retourne-t-il dans l'entité générale ? Je crois connaître la position de la Communauté germanophone, mais je ne connais pas encore la position du ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. Servaty.*

**M. Charles Servaty**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – *Je tiens à souligner que cette évolution de nos communes sans province est souhaitée par toutes et tous. Cela se fera à travers plusieurs étapes, notamment en ce qui concerne la Communauté germanophone. Dans le même temps, il est important de remplir certaines conditions. Cette évolution doit être, sur le plan technique et juridique, impeccable et bien préparée afin de ne pas mener à des surprises. Financièrement, les changements apportés doivent être prévisibles, calculables et fiables ; pas de mauvaise surprise, s'il vous plaît. Pour les réformes institutionnelles, l'objectif est d'assurer le bien-être des citoyens et des citoyennes et les services publics dont ils profitent.*

**Mme la Présidente.** – *Je vous remercie pour ce résumé qui reprend bien les points saillants.*

*La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Oliver Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Il est important que nous puissions exprimer, à l'égard de nos amis wallons, que tout le monde est d'accord – la Commission, tous les partis, tous les parlementaires et toutes les communes – et sur la même longueur d'onde pour que les compétences de la Province soient transférées vers la Communauté germanophone. La motivation a été livrée. Au niveau de la Communauté germanophone, nous avons besoin d'une autre méthode que celle de la Wallonie étant donné que notre situation, pour les raisons précitées, est spécifique.*

*Sur le plan juridique, pour un transfert des compétences provinciales vers la Communauté germanophone et la suppression du niveau provincial dans notre région, nous n'avons pas besoin d'une majorité de deux tiers. Il suffit d'une majorité simple pour trouver cette solution en faveur de la Communauté germanophone.*

*En ce qui concerne les zones de secours, la zone 6 nous place dans une situation très difficile, comme Jean-Paul Bastin, à juste titre, l'a relevé. Aujourd'hui, nous souffrons déjà d'un double inconvénient à cet égard. La dotation de base que met à disposition la Province est connue. Lors de la précédente législature, cette compétence était exercée par le collègue Collignon. Un premier ajout avait été mis en place depuis le financement des communes vers les zones de secours afin de leur permettre de disposer de dotations supplémentaires. Avec le Gouvernement de l'époque, nous avons conclu un accord selon lequel ce financement supplémentaire valait également pour nous, bien que l'argent était en provenance du Fonds des pouvoirs locaux pour lequel nous sommes compétents, notamment parce que nous n'avons pas la possibilité d'aider la Wallonie. Nous ne sommes pas responsables en matière du financement des zones de secours. C'est en effet la Province qui, jusqu'à preuve*

*du contraire, est compétente pour la Communauté germanophone. C'est la raison pour laquelle la zone de secours de la Communauté germanophone, sans cet accord, aurait été la seule à ne pas profiter de cette aide ; et c'est pourquoi nous avons trouvé, à l'époque, cet accord.*

*Je constate que, dans l'optique d'une nouvelle augmentation de cette dotation à l'horizon 2030, nous n'avons pas encore conclu d'accord. Actuellement, il n'est donc pas encore acquis que la zone de secours 6 en bénéficie. Nous en discutons. Les communes se sont adressées aux provinces et à la Wallonie. Il est important de clarifier la situation, de sorte que l'ensemble des citoyens de la Province de Liège – tant qu'elle existe encore – soient mis sur un même pied d'égalité.*

*Pour le précompte, on en discutera après.*

**Mme la Présidente.** – *La parole est à M. le Ministre Desquesnes.*

**M. François Desquesnes**, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – *Je vous remercie chacune et chacun pour vos interventions. Je suis le ministre du Gouvernement de Wallonie. Je souhaite la même amélioration de la situation dans le fonctionnement de nos institutions pour les citoyens qui habitent en Communauté germanophone que pour ceux qui vivent dans le restant du territoire wallon. C'est la raison pour laquelle nous défendons la mise en place d'un mécanisme qui fera en sorte de simplifier le paysage institutionnel et politique en Wallonie pour plus d'efficacité. Monsieur Servaty, vous avez raison, il faut que cela se fasse avec ordre et méthode. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a donné un cap. Celui-ci va devoir se traduire en actes juridiques.*

*J'ai entendu des députés régionaux wallons de la majorité et de l'opposition s'exprimer. J'espère qu'ils auront la même volonté de soutenir les textes lorsqu'ils seront sur la table du Parlement de Wallonie. Cette méthode, ce cap et cette réforme juridique nécessiteront des phases d'implémentation. Je suis réaliste. C'est un chantier que nous voulons ouvrir maintenant en Wallonie. Je ne pense pas que je connaîtrai la fin du chantier parce que cela prendra nécessairement plusieurs années, à moins que le destin ne me propose de rester assez longtemps. Je pense qu'il faudra de cinq à dix ans pour réaliser une réforme comme celle-là. Certaines choses pourront aller plus vite que d'autres, mais je pense qu'il faut en avoir conscience. En effet, terminer une institution politique qui a presque 200 ans, l'ensemble de ses actifs et de son passif, de tout ce qui y est lié, peut durer un certain temps. Il faut que l'essentiel soit décidé sous cette législature, mais j'entends votre appel à la préparation, à la méthode et aux éléments. C'est dans ce cadre que nous nous inscrivons.*

Vous l'aurez compris, l'idéal à mes yeux – et je pense qu'il est partagé par le Gouvernement –, c'est qu'il n'y ait plus du tout d'institutions provinciales et qu'il n'y ait plus d'élections en 2030 à l'échelle provinciale. Ce qui a été évoqué aujourd'hui, notamment la Conférence des bourgmestres, ce n'est pas ce qui sera le modèle. En effet, si après il n'y a plus rien comme compétence, il n'y a plus besoin, Monsieur Mockel, d'avoir un organe politique ou politique indirect en la matière, si les matières que gèrent aujourd'hui les provinces sont demain mises dans le chef de la Région et de ses services, dans le chef des Communautés et de leurs services ou dans le chef d'une organisation territoriale qui existe déjà sur le territoire wallon. L'objectif est bien une simplification pour gagner en efficacité.

Mon point suivant rejoint un peu les questions que M. Bastin a posées concernant le financement des zones de secours, mais pas uniquement puisqu'il concerne tous les financements. Sur les transferts de moyens, quelle est la logique ? Aujourd'hui, les provinces sont financées par deux moyens : d'une part, la dotation régionale aux provinces et, d'autre part, les impôts provinciaux. Quand on regarde les impôts provinciaux, dans quasiment toutes les provinces, on est à 99 % d'additionnels provinciaux au précompte immobilier. L'idée, c'est que ces additionnels provinciaux au précompte immobilier soient repris après 2030 par les communes, au même montant que ceux qui préexistaient. À charge pour les communes d'assurer le financement des services ex-provinciaux vers les entités qui seront réceptrices. Nous pouvons imaginer des éléments tenant compte des spécificités du territoire germanophones et nous devons avoir ces discussions.

Si la compétence des cours d'eau de deuxième catégorie est reprise demain par les Régions, si c'est un budget de x pour la Province de Liège, cet élément ira aux services régionaux de gestion des cours d'eau non navigables et le financement qui est attribué aujourd'hui sera transféré. La part du résultat du précompte des additionnels au précompte immobilier ex-provincial repris par les communes sera identifiée. Quel est le montant, le flux, la partie, le pourcentage devant être affecté au service régional déconcentré sur le territoire de la Province de Liège, qui va assurer la gestion de l'ensemble des cours d'eau non navigables, qu'il s'agisse de deuxième ou de première catégorie, si je ne me trompe pas ? Le mécanisme prévu est bien un glissement. Les financements suivront la reprise des missions pour l'ensemble des éléments. Après, il reviendra à l'autorité compétente de décider de faire évoluer ses moyens. Cependant, le financement est acquis. Dans le cas du personnel, celui-ci sera transféré avec armes et bagages ainsi que les droits et les obligations liés au statut.

Monsieur Bastin, il en sera de même pour le financement des zones de secours après 2030 puisque le tuyau est mis en place : le financement est repris à

100 % en 2030. En 2031, c'est via les ex-additionnels provinciaux, repris par les communes, que le tuyau sera branché et assurera le financement des zones de secours. Certes, il faudra discuter du juste dimensionnement de ce tuyau, mais ce sera figé et clarifié, et cela passera par une norme de nature décrétable pour garantir à chacune et à chacun le bon fonctionnement du système.

Ces étapes successives permettront d'amener, in fine, au Parlement de Wallonie – sous cette législation ; sinon, la décision ne sera pas prise – un décret spécial qui scellera l'inutilité des impôts provinciaux puisqu'il y a une reprise du financement par les communes. Cela amènera à la suppression de l'élection provinciale et de la capacité fiscale du niveau provincial. Enfin, en dernière étape, il y aura suppression pure et simple de ce qu'il restera de l'institution provinciale.

C'est le chemin qui est tracé. Ce n'est pas un chemin qui se fera d'un coup de baguette magique. Il nécessitera une série d'étapes et de préparations. Les préparations sont en cours. Nous avons demandé à l'administration wallonne, accompagnée par un bureau de consultance, d'aller dans chacune des provinces pour identifier clairement les flux financiers, les personnels et les éléments afin d'être bien sûr, le jour où, progressivement – et, pourquoi pas, dès cette législature régionale, communale et provinciale ? –, que certaines matières provinciales glisseront vers une entité régionale ou une entité communautaire sans attendre l'objectif fixé à 2030.

**Mme la Présidente.** – *La parole est à mon cher collègue, Willy Borsus, pour le mot de la fin.*

**M. le Président.** – Je serai extrêmement bref, mais je voudrais vous remercier pour l'accueil et l'organisation de cette Commission de coopération. Je voudrais également remercier M. le Ministre-Président, Oliver Paasch, ainsi que M. le Vice-Président du Gouvernement wallon, François Desquesnes, pour les réponses très précises, très nourries et très directes qu'ils ont apportées aux questionnements des parlementaires.

De mon point de vue, j'observe que cette réunion était particulièrement intéressante. On y a abordé toute une série d'orientations politiques, de réformes et de thèmes qui concernent nos concitoyens ainsi que de projets pour le futur. Il me semble important de convoquer à nouveau, dans quelques mois, à Namur, la même réunion, de manière à faire le point sur l'ensemble de ces thématiques, mais aussi sur d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder.

**Mme la Présidente.** – *Je vous remercie, mon cher collègue, pour ce mot de la fin.*

*Sans me répéter, j'aimerais rebondir sur une idée qui a été exprimée par le collègue Freddy Cremer, à savoir qu'il est tout à fait utile que les groupes*

*spécifiques et groupes d'experts se contactent et se réunissent.*

*De mon côté, je suis tout à fait favorable à la demande formulée par notre collègue Cremer qui, si j'ai bien compris, est portée par tous les collègues. Je vais en parler au Bureau, car je crois qu'il est utile de promouvoir cet échange.*

*Je tiens à remercier tous les collègues qui ont fait l'effort de venir ici ainsi que les mandataires présents qui expriment cette plus-value.*

*Comme vous le savez, notre réunion a été postposée du matin vers l'après-midi. Néanmoins, un repas vous attend encore, pour les collègues qui ont la possibilité de rester. J'aimerais vous inviter à une clôture commune, où vous aurez certainement l'occasion d'approfondir l'un ou l'autre point.*

*Je vous remercie pour cet échange très vif et je me réjouis déjà de vous revoir toutes et tous à Namur.*

*Ceci clôt nos travaux de ce jour.*

*La séance est levée.*

*- La séance est levée à 15 heures 4 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Michael Balter, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant)  
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés  
M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie  
M. Freddy Cremer, Député au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG)  
Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Présidente du Parlement de la Communauté germanophone  
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Freddy Mockel, Ecolo  
M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone  
Mme Stephanie Pauels, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (CSP)  
M. Charles Servaty, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP)  
M. Patrick Spies, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

|          |                                                                                                                                                                                 |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AIDE     | Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège                                                                              |
| ASBL     | association sans but lucratif                                                                                                                                                   |
| ATCE     | Agence du tourisme des cantons de l'Est                                                                                                                                         |
| AWEx     | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers                                                                                                                |
| Benelux  | Belgique, Nederland et Luxembourg                                                                                                                                               |
| CALRE    | Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe                                                                                                                      |
| CIM      | conférence interministérielle                                                                                                                                                   |
| CVA      | coût-vérité à l'assainissement                                                                                                                                                  |
| Elia     | gestionnaire de réseau de transport d'électricité                                                                                                                               |
| IA       | intelligence artificielle                                                                                                                                                       |
| Interreg | programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne                                                                                                   |
| IWEPS    | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique                                                                                                         |
| LEADER   | Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen)                                                                                                |
| NUTS     | nomenclature des unités territoriales statistiques                                                                                                                              |
| OAA      | organisme(s) d'assainissement agréé(s)                                                                                                                                          |
| ORES     | Opérateur des réseaux gaz et électricité                                                                                                                                        |
| OTCE     | Office du tourisme des cantons de l'Est                                                                                                                                         |
| SPGE     | Société publique de gestion de l'eau (SA)                                                                                                                                       |
| SPI      | Agence de développement territorial pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives, puis Agence de développement économique pour la Province de Liège) |
| STEP     | station(s) d'épuration des eaux usées                                                                                                                                           |
| TAO      | Tourismusagentur Ostbelgien (Agence du tourisme des cantons de l'Est)                                                                                                           |
| WFG      | Wirtschaftsförderungsgesellschaft (Société de développement économique)                                                                                                         |